

*Questions orales**[Traduction]*

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Encore une fois, monsieur le Président, le député se fourvoit tout à fait en prétendant que c'est le gouvernement qui est en quelque façon à l'origine de la grève ou qu'il y est pour quelque chose.

M. Gauthier: Vous l'avez dit. C'est indéniable.

M. Andre: Le député était là en 1981 lorsque le Parlement a créé notre Société des postes. Déjà le projet de loi mentionnait que cette société d'État devait fonctionner d'une façon saine et arriver à faire ses frais.

M. Guilbault (Saint-Jacques): En 1990.

M. Andre: Il sait en outre que la Chambre a prévu dans ce mandat des négociations collectives qui peuvent aboutir à une grève. Il sait que ce qui arrive maintenant est tout à fait légal et compréhensible, compte tenu des intérêts économiques des deux parties. Le député voudrait-il que la Chambre infirme maintenant la décision prise en 1981...

M. Gauthier: Pas du tout!

M. Andre: ... et adopte une mesure législative pour mettre fin aux grèves de notre Société des postes? Dans ce cas, ce serait utile. La Chambre pourrait s'appuyer sur cette position du parti libéral, si tel est le vœu du député.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous vous avons dit quoi faire.

LE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES
SURNUMÉRAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des postes. Il a dû apprendre par les bulletins d'information de ce matin que pour distribuer le courrier les postes embauchent des surnuméraires qui n'ont pas passé le contrôle de sécurité. On leur donne la clé des immeubles et ils distribuent les chèques d'allocations familiales et de pensions. Est-ce que le ministre va intervenir et veiller à ce qu'on ne dépasse pas les bornes, que la sécurité du courrier soit respectée pendant que ces arrêts de travail se poursuivent?

● (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand j'ai entendu ces dépêches je me suis renseigné auprès des postes. On m'informe que la procédure suivie pour les remplaçants est exactement la même...

M. Murphy: On les recrute dans la rue!

M. Andre: ... que pour les facteurs titulaires...

Mme Copps: C'est faux, absolument faux!

M. Andre: Si le Nouveau parti démocratique et la vice-présidente du syndicat étudiant n'en face veulent bien me laisser répondre, je vais le faire.

Un contrôle de fiabilité est effectué sur tous les employés après l'embauchage. Ce contrôle de fiabilité est effectué également pour les remplaçants. Tout travailleur qui rate l'épreuve, pour ainsi dire, sera renvoyé immédiatement.

M. Keeper: Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de nous donner l'assurance que les postes respectent ce règlement. J'espère que s'il se révélait en fait que ce n'est pas exact, il donnera suite à l'engagement qu'il a pris à la Chambre aujourd'hui.

Ma question porte sur le rapport de conciliation...

Mme Copps: Les jaunes sont bien, non?

M. Keeper: Monsieur le Président, s'il y avait un peu d'ordre ici...

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député appelle la Présidence à son aide. La présidence, sans nommer la députée, va lui demander son assistance également.

Des voix: Oh, oh!

LE DÉLAI FIXÉ À LA SOCIÉTÉ POUR LA RÉALISATION DE
L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire au ministre chargé des postes. Le rapport de conciliation a reconnu que le cadre que le gouvernement a imposé pour les négociations a un impact sur ces négociations.

Est-ce que le ministre est maintenant disposé à reconsidérer le délai du printemps prochain qu'il a fixé pour la réalisation de l'équilibre budgétaire, compte tenu des progrès considérables qui ont été effectués dans la réduction du déficit? Tant que le déficit est à la baisse, est-ce qu'il ne va pas donner aux postes un peu de marge de manoeuvre pour pouvoir négocier véritablement? De cette façon, on pourrait faire des ouvertures de part et d'autre à la table des négociations, et nous pourrions faire reprendre le travail aux postiers et éviter ainsi une grève nationale.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je signalerai tout d'abord que l'échéance pour réaliser l'équilibre budgétaire avait d'abord été fixée à deux ans par la loi de 1981, et qu'elle a été reportée à 1984-85. Elle a de nouveau été reportée à 1985-86 par notre gouvernement. Puis, reportée à nouveau à 1987-88. Combien de prolongations va-t-il falloir avant que cela tourne à la farce?

Ce qu'il y a d'important c'est que ce ne sont pas les contraintes du plan de gestion financière qui causent des difficultés. Le député sait que ce n'est pas sur les questions financières que les négociations achoppent. C'est sur le règlement de travail et la flexibilité. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'entrer dans ce genre de discussion sur le parquet de la Chambre des communes.